

EXTRAIT N°28/2022

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 25	Votants : 29	Procurations : 04
Certifié exécutoire			
Reçu en Préfecture le :			
Affiché le :			

L'An deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 31 mars 2022.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LABORIE, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTEGUT, PERCHERON, PICARD, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

PROCURATIONS

M. SAFON	à	M. LAURENS
Mme BAKER	à	M. LAJAT
Mme MONTAGUD	à	Mme AGUERRE
M. BERNARDINI	à	Mme DEJUNAT-BERNARDINI

SECRETAIRE : Mme PREVOST a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : – PERSONNEL – Création de poste - Médiathèque

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite au développement de nouveaux projets culturels et afin d'assurer un service de qualité auprès des administrés de la collectivité, il convient de créer un poste d'agent de médiathèque, à compter du 1er juin 2022, tel que présenté ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14/04/2022



ID : 031-213100324-20220408-DEL_28_2022-DE

EFFECTIF(S)	POSTE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE(S) ASSOCIE(S)	DUREE HEBDOMADAIRE
1	Agent de médiathèque	C	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine	30H00
				Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	
				Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 04 avril 2022.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir valider la création de poste présentée ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 29

Voix Contre : 0

Abstention : 0

➤ De créer le poste tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 08 avril 2022

Le Maire,


Michel BEUILLÉ

